SCP Gérard FONFREDE et Arnaud MARTINEZ
Huissiers de Justice
Associés
60 rue Jean Jaurès - 94 Champigny-S/Marne

SECOND ORIGINAL

PROCÈS VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE DIX-NEUF FEVRIER.

A la requête du :

CREDIT LYONNAIS, dont le siège social est à LYON (Rhône), 18, rue de la République, représenté par son directeur général y domicilié, pour lequel domicile est élu au cabinet de Maître Serge TACNET, avocat au Barreau du Val de Marne, domicilié 60, rue Jean Jaurès à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (Val de Marne)

Agissant en vertu de :

Un acte reçu par Maître SERVE, Notaire à FELINES le 13 janvier 2012 contenant prêt par le Crédit Lyonnais de la somme de cent vingt mille (120 000,00) €uros remboursable sur quinze ans au taux de 5,10% l'an.

Un commandement aux fins de saisie immobilière ayant été délivré par acte de mon ministère en date du 29 janvier 2016.

Faute d'avoir pu procéder amiablement à mes opérations,

Je, Arnaud MARTINEZ, Huissier de Justice Associé près le Tribunal de Grande Instance de CRÉTEIL, y résidant 60, rue Jean-Jaurès à CHAMPIGNY SUR MARNE (Val de Marne), soussigné,

Me suis transporté ce jour à 16 heures à CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE (Val de Marne), 48 ter, rue du Général de Gaulle, assisté d'un serrurier, de deux témoins et d'un expert chargé de procéder aux divers métrés et diagnostics nécessaires à la mise en vente des biens immobiliers et à l'effet de procéder à la description des biens et droits immobiliers situés à ladite adresse et formant :

- Lot n° 1 : une cave au sous-sol du bâtiment A et une boutique, garage, cuisine et water-closet au rez-de-chaussée du bâtiment A.

A l'adresse indiquée, il existe un local commercial manifestement abandonné.

Après avoir frappé à la porte, personne ne répondant à mes appels, j'ai demandé au serrurier requis de procéder à l'ouverture forcée des lieux en présence de deux témoins.

Cette ouverture réalisée, j'ai procédé à la description des locaux.

Ils se composent de :

Une petite pièce à usage de boutique, dont le sol est carrelé et qui prend jour par une baie vitrée et par une vitrine et une porte vitrée.

Attenant à la boutique, une pièce à usage de salle de séjour dont le sol est carrelé comportant un coin cuisine équipée avec évier, qui prend jour par une fenêtre donnant sur l'arrière du bâtiment et une porte vitrée condamnée ainsi que deux vitrines donnant sur la rue.

Attenante au séjour, une salle de bains dont le sol est carrelé, équipée d'une chaudière, d'un meuble vasque avec combiné mélangeur, d'une cuvette anglaise avec effet d'eau et d'une baignoire.

Je me transporte au sous-sol.

On y accède par un escalier en maçonnerie situé dans le séjour, je constate que cette pièce voûtée a été aménagée en chambre à coucher, le sol est carrelé et la pièce prend jour par une petite fenêtre.

Les lieux sont meublés et comportent un ensemble de vêtements et d'objets personnels, mais ne semblent pas actuellement occupés, il existe également des dossiers administratifs dans la partie bureau dans lequel l'occupant semblait exercer une activité de courtier en assurances.

Durant mes opérations, il a été procédé aux divers métrés et diagnostics nécessaires à la mise en vente du local.

Mes opérations terminées, j'ai fait refermer la porte et je me suis retiré.

D'après les renseignements que j'ai pu recueillir sur place, il apparaît que la résidence ne possède pas de Syndic.

Des photographies ont été prises qui seront certifiées conformes par moi et annexées à mon procès-verbal de constat.

TELLES SONT MES CONSTATATIONS.

ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI DRESSÉ LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

Arnaud MARTINEZ

Résultat du repérage

Date du repérage : **19/02/2016**

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Me Arnaud MARTINEZ (01.48.82.12.40)

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Motif de non prise en compte
Entrée	9.72	9.72	
plac-entree	0.95	0.95	
Piece principale	24.22	24.22	
Salle de bains	4.67	4.67	
Cave	-	15.05	
Embrasure	-	0.34	
TOTAL	39.56	54.95	

Superficie privative en m² du lot :

Surface loi Carrez totale : 39.56 m² (trente-neuf mètres carrés cinquante-six)

Fait à **GAGNY**, le **19/02/2016**

Par : RIBEIRO Rui

ARIANE ENVIRONNEMENT
SARL CPED
11, Av. Jean Jaurès
93220 GAGNY
RCS BOBIGNY : 452 900 202
CODE APE 7120 B

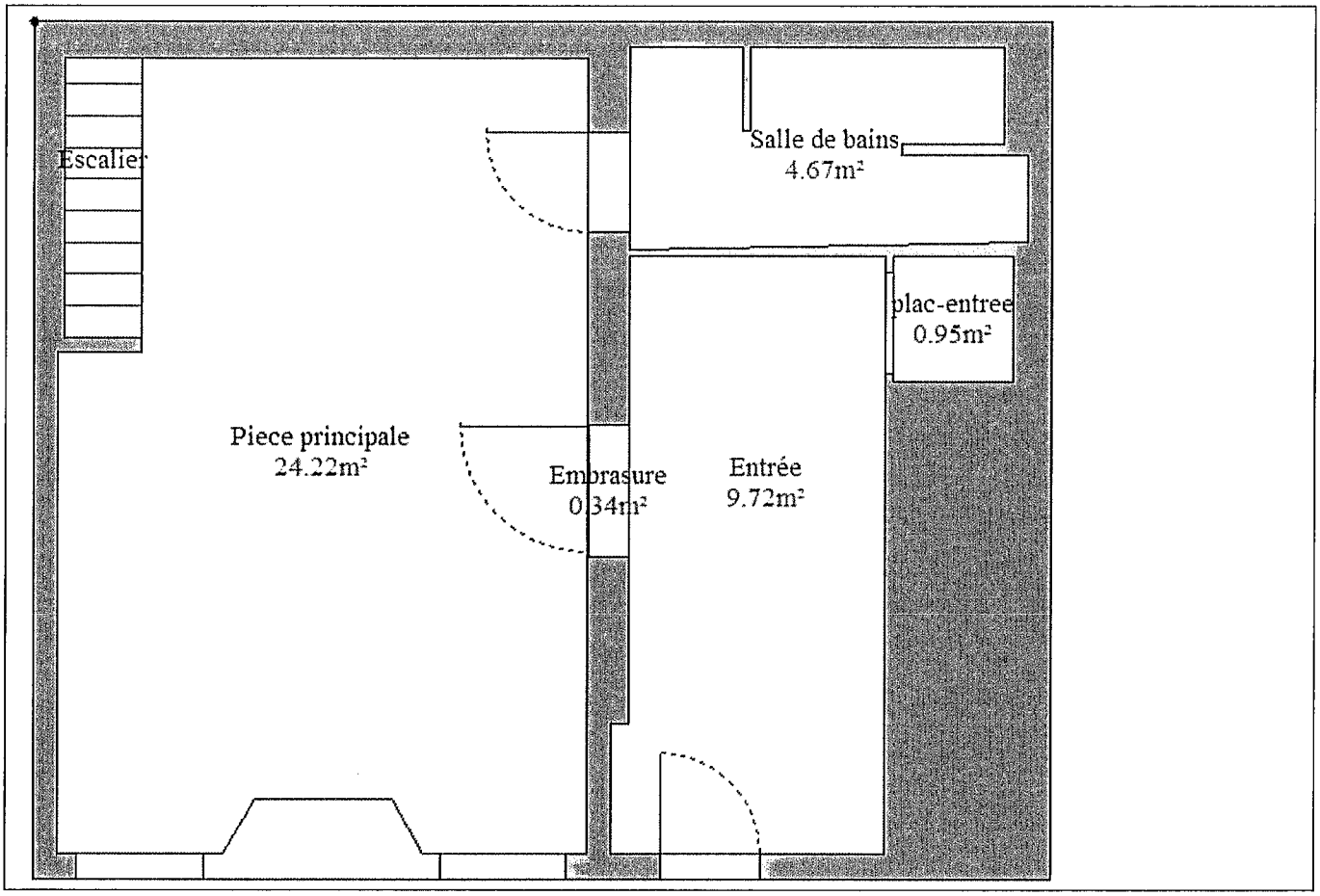
Escalier
Salle de bains
4.67m²
plac-entree
0.95m²
Piece principale
24.22m²
Embrasure
0.34m²
Entrée
9.72m²